



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Ombrières agrivoltaiques de Frenelle-La-Grande

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

JP ENERGIE ENVIRONNEMENT

Raison sociale

JP Energie Environnement (JPee)

N° SIRET

41094394800092

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BON

Prénom(s)

Theo

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale agrivoltaïque sur l'exploitation porcine de plein air de Monsieur ANDRE. Installation d'ombrières tracker, mono-pieux sur une superficie d'environ 11ha sur les parcelles ZA 57, ZA45, ZA58, ZA59, ZB9. Installation d'un poste de livraison et d'un poste de transformation, d'une clôture, et renfort des haies périphériques existantes. Monsieur ANDRE a un besoin d'ombrage pour ses cochons qui sont sujets aux arrêts cardiaques en cas de fortes chaleurs. La terre étant complètement retournée par les cochons, aucun arbre ne pousse. Ainsi, une centrale agrivoltaïque adaptée aux passages des engins agricoles et apportant de l'ombrage aux cochons l'été et un abri l'hiver lui semblait la meilleure solution pour son exploitation. Le projet prévoit des ombrières sous forme de tracker de manière à maintenir les panneaux horizontaux pour les cochons, et verticaux pour les travaux agricoles. Il n'y a pas de démolition à prévoir, les pistes utilisées pour la maintenance des ombrières solaires, sont celles existantes et déjà utilisées par l'agriculture pour l'exploitation porcine.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier de ce projet agrivoltaïque est d'apporter de l'ombre et un abri aux cochons de Monsieur ANDRE qui n'ont pas de bâtiments mais simplement des petites cabanes (1m²) par ilot. Pérenniser le fonctionnement plein air de l'exploitation porcine tout en prévenant l'accroissement des pertes grandissantes du cheptel en été à cause du dérèglement climatique. C'est donc un outil d'adaptation au changement climatique, d'amélioration du bien-être animal et de production d'énergie renouvelable. Par ailleurs, l'installation lui permet également d'obtenir un soutien économique pour son exploitation qui a du mal à être éligible aux aides PAC en raison de son caractère atypique. Enfin, ce projet s'inscrit dans les objectifs de production d'énergie renouvelables locaux (SRADDET, PCAET) et de neutralité carbone.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront encadrés par des équipes spécialisées qui veilleront au bon déroulement du chantier et au respect des engagements pris dans le dossier. JP Energie Environnement dispose d'un service construction et d'un service environnement propre à l'entreprise. Pour ce chantier, aucun nivellement ou terrassement (à l'exception des surfaces très limitées autour des postes) n'est à prévoir, les étapes de réalisation des travaux sont donc les suivantes :

- 1) pose de la clôture périphérique et des portails et renforcement des haies existantes.
- 2) rehabilitation des pistes existantes.
- 3) réalisation des fondations (pieux ou vis).
- 4) réalisation de la tranchée et pose des câbles électriques et des onduleurs.
- 5) réalisation d'une plateforme compactée pour l'accueil du local technique.
- 6) pose des structures et des panneaux photovoltaïques et des postes de livraisons et de transformation.
- 7) gestion et retrait des déchets de chantier.
- 8) Désartificialisation de la plateforme de pose du poste de transformation pour laisser le maximum de place en terre à l'exploitation porcine.

Un périmètre de sécurité sera établi pour signaler les zones à éviter (haies et boisements périphériques). Le poste de raccordement le plus proche se situe à Mirecourt (cf annexe volontaire).

Le chantier devra se faire en deux temps, une moitié de la zone puis l'autre, de manière à

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lors de la phase d'exploitation, les interventions sur le site sont strictement limitées à la maintenance du parc. Cela consiste à en moyenne une intervention par mois afin de contrôler le bon fonctionnement des locaux techniques et l'état général du site, vérifier les dispositifs photovoltaïques et les changer en cas de panne, vérifier les moteurs du tracker, nettoyer les panneaux si nécessaire et entretenir la pousse de la végétation. La fréquentation du site en phase d'exploitation est faible par les équipes de JPee. L'entretien de la ressource fourragère du site se fait par l'exploitation agricole porcine déjà en place et par un passage ponctuel d'un broyeur pour les rejets éventuels autour des bâtiments et pieds des pieux.

À l'issue de l'exploitation prévue, l'ensemble des constructions, installations et équipements seront démantelés et suivront une filière agréée pour leur recyclage. Les terrains seront alors remis en état. Le démantèlement de la centrale est obligatoire depuis la récente loi APER qui fixe la durée maximale de l'installation agrivoltaïque à 40 ans. L'exploitation de la centrale de Frenelle-La-Grande est prévue pour 35 ans et pourra être prolongée en fonction de l'état des panneaux pour un maximum de 5 années supplémentaires. Le démantèlement et la restitution du site en l'état initial sont la encore obligatoires et provisionnées dans la société de projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure de permis de construire. Comité de projet au titre de la loi APER. Projet soumis à EPA et avis de la CDPENAF

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
surface cloturee	(10,8, ha)
Surface des pieux	(151, m²)
Surface aire de dechargement definitive	(320, m²)
Production previsionnelle annuelle	(11840, MWh/an)
Espacement entre les tables (pieux a pieux)	(8, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le site est en partie humide d'un point de vue pedologique. Nous l'avons decouvert pendant les inventaires 4 saisons realises et joints en annexe volontaire. Cependant, le bureau d'etude Calidris conclue a un enjeu faible du fait qu'aucun milieu floristique ou faunistique ne peut se developper a cause du paturage porcin. Le terrain est completement et frequemment retourne par les cochons.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le chantier sera consommateur d'eau pour différentes activités : base de vie (alimentaire, sanitaire), nettoyage des engins. Toutefois, aucun prélèvement ne sera opéré au milieu naturel. En phase d'exploitation, les modules seront nettoyés naturellement par les eaux de pluie. Si besoin était, les modules seraient lavés par brosse mécanique avec de l'eau pure. L'exploitation porcine
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les haies peripheriques sont renforcees, les boisements au sud identifies comme a enjeu par le bureau d'etude font l'objet d'une zone tampon plus importante. La cloture est espacee de la lisiere des bois d'au moins 3m. S'ajoute ensuite une zone de 10m entre la cloture et les premiers panneaux.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur une zone agricole avec pour objectif d'apporter une amelioration et repond a un besoin de l'exploitation agricole deja en place.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	L'exploitation porcine est reglementee et une vigilance toute particuliere devra etre portee sur le non transfert de maladies aupres des cochons. C'est pourquoi les operations de maintenance seront faites avec l'aval de

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier des déplacements de poids lourds, d'engins et de véhicules seront effectués en journée (7h-18h). Nous estimons le trafic à 80 PL sur les 9 à 12 mois de chantier. En période de maintenance, des utilitaires ou véhicules légers interviendront en moyenne une fois par mois.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En dehors de la phase chantier qui peut générer du bruit, les onduleurs en production peuvent émettre un léger sifflement qui n'est pas audible en dehors de la centrale.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En dehors des odeurs habituelles liées à l'exploitation porcine
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Seulement en phase chantier, déplacements de poids lourds, battage des pieux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Seulement en phase chantier, déplacements de poids lourds, battage des pieux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Il n'y aura pas d'éclairage sur site. Les panneaux photovoltaïques sont conçus pour capter les rayons du soleil et non les réfléchir (il n'y a pas d'effet "miroir")
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets auront essentiellement lieu pendant la phase travaux, en lien avec le fonctionnement des engins de chantier. En phase de fonctionnement, il n'est pas prévu de rejets
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	L'eau recueillie sur les panneaux s'écoulera dans les espaces entre les modules et en partie basse des tables. Les modules ne seront pas jointes les uns aux autres (l'eau pourra s'écouler entre eux et il y aura peu d'accélération de l'eau de pluie). Le coefficient de ruissellement du terrain restera inchangé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est éloigné des habitations, mais sera visible depuis la route, comme l'est l'exploitation porcine actuellement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Amélioration attendue de l'ombrage au sol, ce qui peut entraîner des modifications de pousse de la prairie après avoir semé. Amélioration du bien-être animal et de la production porcine en limitant les pertes du cheptel. Les pratiques agricoles sont conservées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pas de projets alentours à notre connaissance. Un projet agrivoltaïque de 999KWc sur une parcelle communale à l'ouest du village est envisagée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Phase travaux : Adaptation du projet afin d'éviter l'ensemble des zones de sensibilités écologiques. Mise en place de balisages preventifs en phase chantier. Le planning des travaux sera adapté afin de commencer les travaux lourds avant la période de nidification. Supervision des travaux par un responsable chantier, mise en œuvre d'un plan de circulation sur le site et son accès, mise en œuvre d'une charte "chantier propre", système d'assainissement autonome, containers de tri des déchets, installation d'une clôture en maille souple avec des passages pour la petite faune et d'un portail privatif d'accès à double vantaux, sensibilisation du personnel de chantier aux risques, vitesse de circulation limitée à l'approche du chantier et sur zone, engins en bon état de fonctionnement, kits anti-pollution à disposition, interdiction de tout rejet au milieu naturel, absence d'éclairage la nuit, limitation des horaires d'ouverture et de fermeture de chantier (plage comprise entre 7h et 18h).

Phase exploitation : Maintenance occasionnelle et aux heures et jours ouvrés, aucun nettoyage des surfaces, aucune utilisation de produit phytosanitaire, aucun conflit d'usage des sols, suivi des paramètres de la centrale, présence d'extincteurs adaptés au risque à proximité des onduleurs.

Evitement de la zone proche des boisements sensibles au sud dans le dessin de l'implantation. Mise en place de peinture anti-urine pour prévenir la corrosion prématurée des pieux. Tous les câbles seront enfoncés plus profondément (1m50) pour éviter tout contact avec les caissons.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet agrivoltaïque de Frenelle-La-Grande peut être affranchi d'étude d'impact environnementale car il se situe sur une zone où la biodiversité est déjà impactée par l'exploitation porcine. Ce projet d'ombrière a été pensé pour l'exploitation agricole et en devient un élément constitutif en répondant à un besoin urgent. Par ailleurs, les inventaires écologiques sur les quatre saisons ont permis de prendre en compte les enjeux et de suivre une procédure ERC rigoureuse. Les lisières boisées ont été évitées, les continuités écologiques préservées par la prolongation des haies existantes.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)